

Comité syndical du 8 mars 2019

N°	Objet :	Retour le
4	Attributions du Président	20/03/2019
5	Indemnités du Président	20/03/2019
6	Composition de la CAO	20/03/2019
7	Délégation de signature Mme Letoublon et Mr Saillard	20/03/2019
8	Délégation de signature Directeur et Directeur adjoint	20/03/2019
9	Compte de gestion 2018	20/03/2019
10	Compte administratif 2018	20/03/2019
11	Utilisation d'une partie de la TRM pour les missions d'ingénierie	20/03/2019
12	Tarifs des secours	20/03/2019
13	Contrat Sylvain Philippe	20/03/2019
14	Acquisition d'un véhicule de service	20/03/2019
15	Convention tremplins CNSNMM	20/03/2019
16	Indemnisation de matériel sportif	20/03/2019
17	Représentation CDT	20/03/2019
18	Indemnisation clients suite à panne TSD	20/03/2019
19	Tarifs évènementiels de fin de saison	20/03/2019
20	Titularisation de salariés	20/03/2019

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Titularisation de salariés



Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON,

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Compte tenu de l'évolution des missions et de l'organisation du SMMO, il est nécessaire de stabiliser l'effectif de permanents pour pouvoir bénéficier de compétences techniques et développer la polyvalence interservices.

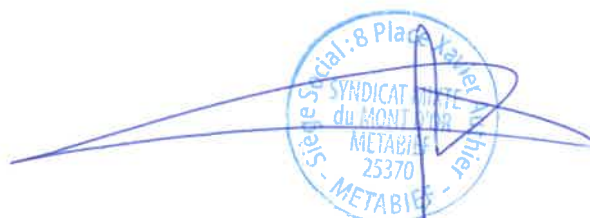
Sur proposition du Président, le comité syndical décide de titulariser les salariés suivants :

- Xavier CAZALA, en CDI au poste de Technicien RM/Chef de secteur
- Georges GAUDET, en CDI au poste de Technicien RM/Chef de secteur
- Lilian VALLET, en CDI au poste de Technicien RM/Chef de secteur
- Félix CLERC, en CDI au poste de Conducteur TSD/Agent de maintenance
- Cédric SAILLARD, en CDI au poste de technicien polyvalent Pistes
- Grégory BLONDEAU, en CDI au poste de technicien polyvalent Chaux-Neuve
- Marion NORMAND, en CDI intermittent au poste d'hôtesse de caisse numérique

Fait et délibéré à **Hôpitaux vieux**, le **8 mars 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

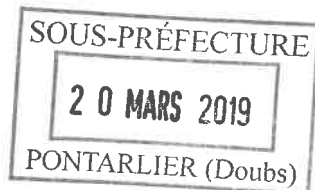
- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

**Tarifs événementiels fin de
saison 2018/2019**



Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Séance du 8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

La Tripette Cup est organisée le 16 mars par le SMMO. Des tarifs de participation sont à définir.

Le Métabief Snow Trail est organisé le 23 mars par Espace Mont d'Or. Un tarif « piéton spectateur » est à définir.

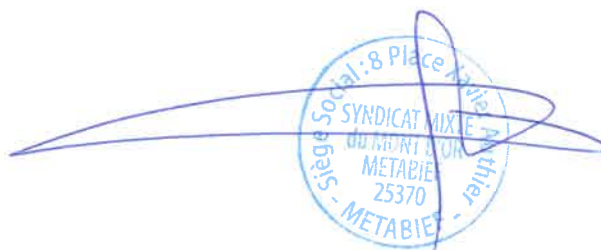
Sur proposition du Président, le comité syndical décide d'adopter les tarifs suivants :

- **12,50 €/personne pour l'inscription avant le 14 mars à l'édition 2019 de la Tripette Cup**
- **22,50 €/personne pour l'inscription après le 14 mars à l'édition 2019 de la Tripette Cup**
- **3,50 €/personne pour le forfait « piéton spectateur » de l'édition 2019 du METABIEF SNOW TRAIL**

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON,

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

L'incident mécanique (casse de cardan) survenu sur le TSD du Morond le 25 février 2019, a perturbé la moitié de l'exploitation du domaine skiable. De ce fait, il est proposé d'indemniser les clients lésés à hauteur de 50 % de la durée perturbée.

Sur proposition du Président, le comité syndical décide d'adopter les tarifs d'indemnisation suivants :

- pour une journée adulte : 13,50 €
- pour une journée enfant/sénior : 11,50 €
- pour une journée étudiant : 12 €
- pour 4h00 adulte : 12 €
- pour 4h00 enfant/sénior : 10,25 €
- pour 4h00 étudiant : 11 €
- pour 2h00 : 9,25 €

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2019
PONTARLIER (Doubs)

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :
Indemnisation des clients suite à l'incident sur le TSD du Morond des 25-26 février 2019

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

2019/17

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Sur proposition du Président, le comité syndical décide de nommer Jean-Marie SAILLARD représentant du SMMO au CDT du Doubs

Objet de la délibération :

**Représentant du SMMO au
CDT du Doubs**

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2019
PONTARLIER (Doubs)



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

**Indemnisation des
détériorations de matériels
sportifs de clients**

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY



Pour indemniser des clients ayant détérioré leurs matériels (VTT, skis,..) sur les remontées mécaniques, il est proposé de mettre en place le dispositif suivant :

L'équipement sportif est réparable	L'équipement sportif n'est pas réparable	
Présentation de la facture de la réparation	Si le client dispose de la facture ou du ticket d'achat du matériel concerné	Si le client ne dispose plus de la facture ou du ticket d'achat du matériel concerné
Remboursement de la facture de réparation par le SMMO	Remboursement par le SMMO sur la base du prix du matériel, moins une vétusté à 20 % par année	Remboursement forfaitaire par le SMMO établi sous la responsabilité du service des caisses selon l'étendue des détériorations et de la vétusté du matériel
	Indemnité = prix du matériel - 20 % du prix du matériel par année d'ancienneté	Indemnité forfaitaire de 50, 100, 150, 200, 300, 400 ou 500 € selon l'état du matériel

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Sur proposition du Président, le comité syndical décide d'adopter le dispositif d'indemnisation ci-dessus

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme**

***Le Président,
Philippe ALPY***



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Séance du 8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Date de convocation :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Convention de mise à disposition du site des tremplins de Chaux-Neuve au CNSNMM

Pour garantir la synergie entre le site nordique de Chaux-Neuve et le site des Tuffes, le SMMO souhaite confier au Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) l'exploitation des tremplins internationaux de Chaux-Neuve.

Pour cela, les parties conviennent d'un partenariat par une convention jointe à la présente délibération, pour la période 2019-2023.

Sur proposition du Président, le comité syndical décide d'approuver la convention de mise à disposition du site des tremplins de Chaux-Neuve au CNSNMM et autorise le Président à la signer

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 1

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2019
PONTARLIER (Doubs)

Le Président, Philippe ALPY



2019/14

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents :
- exclus :

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Date de convocation :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Acquisition d'un véhicule de service

Vu la délibération du 23 octobre 2018 relative à la création du poste de Directeur Adjoint au Syndicat Mixte du Mont D'Or,

Vu les besoins en déplacements que requière cette fonction;

Il est proposé de racheter à Mr Sylvain Philippe le véhicule Peugeot 308 ainsi que ses pneus neige et son crochet d'attelage.

Le prix d'achat pourra être basé sur les factures récentes émises en février 2019 soit :

22087.16 euros pour le véhicule
528.74 euros pour les pneus neige
400 euros pour le crochet d'attelage

Sur proposition du Président, le comité syndical décide :

De racheter au particulier Sylvain Philippe le véhicule et équipements associés pour un montant total de 23015.90 euros.

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration :
- absents excusés : 1
- absents :
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

**Rémunération du Directeur
Adjoint**

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2019
PONTARLIER (Doubs)

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Vu la délibération du 23 octobre 2018 relative à la création du poste de Directeur Adjoint au Syndicat Mixte du Mont D'Or,

Vu l'article 4 de l'avenant 65 de la Convention Collective Nationale des remontées mécaniques et domaines skiables, fixant les niveaux de positionnement minimaux garantis pour les catégories d'emplois du domaine administratif et services généraux,

Sur proposition du Président, le conseil syndical décide :

D'attribuer la rémunération de 5098.04 euros bruts mensuels au Directeur Adjoint du Syndicat Mixte du Mont d'Or. De plus, il bénéficiera d'une prime annuelle de 75% du salaire mensuel brut qui sera versée en 2 fois :

- Une Prime « Hiver » : 50% du salaire brut mensuel versée au mois de novembre.
- Une Prime « Eté » : 25% du salaire brut mensuel versée au mois de juin et non proratisée en fonction de la date d'entrée du salarié.

Par la suite, cette rémunération sera soumise aux différentes augmentations prévues par la branche professionnelle des remontées mécaniques et domaines skiables.

Le comité syndical autorise le président à rédiger le contrat de travail en ce sens.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



2019/12

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents :
- exclus :

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Date de convocation :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Tarifs des secours

Depuis la saison dernière les tarifs des secours sont inchangés.

Le Président propose à l'assemblée de valider les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2018/2019 ainsi que les suivantes, selon le tableau joint en annexe.

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'adopter les tarifs de secours sur pistes à compter de la saison d'hiver 2018/2019 et pour les saisons prochaines.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.



TARIFS SECOURS sur PISTES
SKI ALPIN - Domaine skiable de la station de METABIEF
 (Evolution tarifaire)

	Hiver 10/11 pas d'augmentation	Hiver 11/12 +2% sur Hiv 10/11	Hiver 12/13 +2% sur Hiv 11/12	Hiver 13/14 + environ 2 % sur H 12/13	Hiver 14/15 + environ 2 % sur H 13/14	Hiver 15/16 + environ 2 % sur H 14/15	Hiver 16/17 + environ 2 % sur H 15/16	Hiver 17/18 + entre 1 et 2 % sur H 16/17	A compter de l'hiver 18/19
Font de neige	43.00 €	44.00 €	45.00 €	46.00 €	47.00 €	48.00 €	49.00 €	50.00 €	50.00 €
Zones rapprochées	171.00 €	174.00 €	177.00 €	180.00 €	183.00 €	186.00 €	189.00 €	190.00 €	190.00 €
Zones éloignées	300.00 €	306.00 €	312.00 €	318.00 €	324.00 €	330.00 €	336.00 €	340.00 €	340.00 €
Zones hors pistes balisées et pistes fermées	601.00 €	613.00 €	625.00 €	635.00 €	645.00 €	650.00 €	660.00 €	670.00 €	670.00 €
Facturation sur la base du coût horaire :									
- pisteur-secourfiste	39.00 €	40.00 €	41.00 €	42.00 €	43.00 €	44.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- chenillette	154.00 €	157.00 €	160.00 €	163.00 €	166.00 €	170.00 €	173.00 €	175.00 €	175.00 €
- scooter	22.50 €	23.00 €	23.50 €	26.00 €	27.00 €	27.50 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €
- véhicule 4x4	24.50 €	25.00 €	25.50 €	26.00 €	27.00 €	27.50 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration :
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

**Proposition de
conventionnement pour
l'utilisation d'une part de la
TRM aux missions
d'ingénierie de projets**

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Après un vaste programme de restructuration qui s'est déroulé depuis la mise en place de la régie en 2010, le SMMO doit faire face à 3 enjeux majeurs :

- finaliser la structuration de son offre de ski à Métabief
- maintenir et améliorer continuellement les infrastructures (Métabief et Chaux-Neuve)
- développer de nouvelles offres et de nouveaux services aux clients afin d'assurer la nécessaire transition climatique

Pour conduire un développement de transition climatique, le SMMO souhaite dédier une part de son activité à des missions d'ingénierie de projet confiées au Directeur. Pour financer cette ingénierie et les études techniques nécessaires aux projets, le SMMO propose d'utiliser une part du produit de la TRM prélevé sur le forfait de ski, ceci conformément à la Loi Montagne.

Sur proposition du Président, le comité syndical décide de proposer au Département du Doubs et aux communes de Métabief, de Jougne et des Longevilles Mont d'Or, une convention fixant à 60 % la part du produit TRM versé au SMMO pour accomplir les missions d'ingénierie de projets

Fait et délibéré à aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2019
PONTARLIER (Doubs)



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 11
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents :
exclus : 1

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Compte Administratif 2018



Séance du 8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Le Président laisse la présidence à Mr Jean-Marie SAILLARD qui présente le compte administratif 2018. Le Président se retire et ne participe pas à la présentation et au vote.

Les membres du Comité, à l'exception du Président Philippe ALPY :

- **Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2018 qui se traduit comme suit :**

Fonctionnement en € HT :

- Dépenses : 5 815 876.84€
- Recettes : 5 990 270.99€ dont 95 273.26€ d'exédent 2017.

Résultat Excédentaire : 174 394.15€ à reporter sur l'exercice 2019.

Investissement en € HT :

- Dépenses : 2 946 549.59€ (Sans reports 2018)
- Recettes : 3 069 727.53€ (Sans reports 2018) dont 309 212.24€ d'excédent 2017

Résultat excédentaire : 123 177.94€ à reporter sur l'exercice 2019.

- Restes à réaliser :
 - Dépenses : 298 559.37€
 - Recettes : 84 780.00€

Résultat déficitaire de la section d'investissement : 90 601.43€

Les résultats seront reportés sur l'exercice 2019.

- Décide l'affectation du résultat au Budget Primitif 2019 comme suit :

- **Section de fonctionnement Recettes :**
 - **Excédent : 174 394.15€ à reporter au 002**
- **Section d'investissement Recettes :**
 - **Excédent : 123 177.94€ à reporter au 001**

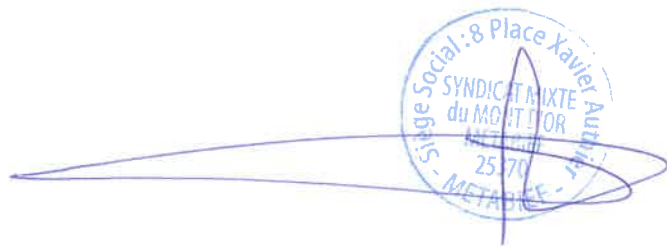
Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux **Hôpitaux vieux**, le **8 mars 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



A circular blue stamp is located at the bottom right of the page. The text inside the stamp reads: 'Syndicat Mixte du MONT D'OR' in the center, 'Siège Social : 8 Place Xavier Aubry' around the top inner edge, and '25700 METABIE' around the bottom inner edge. A large, stylized blue signature is written over the stamp.

2019/09

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents :
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Compte de gestion 2018

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

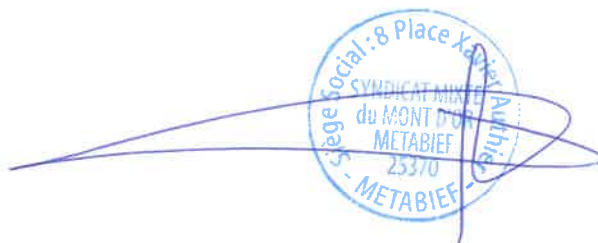
Le Comité, après avoir pris connaissance en détail du compte de gestion 2018

- **l'approuve à l'unanimité.**
- **Constate la concordance entre les écritures retracées dans le compte administratif et le compte de gestion du comptable.**

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 Mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration :
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

**Délégation de signature au
Directeur et au Directeur
adjoint**

SOUS-PRÉFECTURE

20 MARS 2019

PONTARLIER (Doubs)

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Sur proposition du Président, le comité syndical décide de donner délégation de signature au Directeur et au Directeur adjoint pour :

- Tous documents, décisions ou notification relatives à l'exécution des délibérations prises par le comité syndical
- Tous documents, correspondances, décisions ou notifications relatives à la gestion des ressources humaines du SMMO et notamment :
 - o Décision portant recrutement
 - o Décision portant avancement
 - o Sanctions et procédures disciplinaires
 - o Animation des Instances Représentatives du Personnel
 - o Document unique
 - o Evaluation des personnels
 - o Habilitation de conduite
 - o Ordres de missions et de services
 - o Attestations et déclarations sociales
 - o Attestation pour remboursement de frais
- Tous documents, correspondances, décisions et notifications relatives à l'administration générale du SMMO et notamment :
 - o Notes de service
 - o Détermination des besoins
 - o Approbation des dossiers de consultation

- Signature de marchés publics jusqu'à 15 000 €
- Dans le cadre de marchés selon procédure adaptée, tous les documents relatifs à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés
- Convocations aux diverses réunions et commissions

Résultat du vote

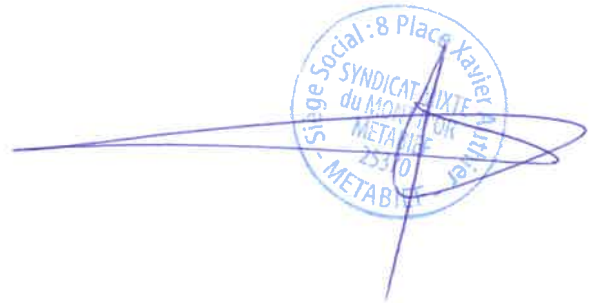
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Documents, correspondances et décisions liés aux activités du SMMO :
 - Règlement d'exploitation
 - Règlement intérieur
 - Système de Gestion de la Sécurité

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



2019/07

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Objet de la délibération :

**Délégation de signature à
Michèle LETOUBLON et à
Jean-Marie SAILLARD**

Vu la délibération du 25 janvier 2019, relative à l'élection du Bureau du SMMO,

Sur proposition du Président, le comité syndical décide de donner délégation de signature au 1^{er} Vice-Président, Jean-Marie SAILLARD et à la Vice-Présidente en charge de l'administration, Michèle LETOUBLON, pour agir au nom du Président, en cas d'empêchement de ce dernier, afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement du SMMO.

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

SOUS-PRÉFECTURE

20 MARS 2019

PONTARLIER (Doubs)



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOS, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents :
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Sur proposition du Président, le comité syndical décide la composition de la Commission d'Appel d'Offre :

- Président : Philippe ALPY
- Membres titulaires :
 - o Florence ROGEBOS
 - o Gérard DEQUE
 - o Claude JACQUEMIN-VERGUET
 - o Florent PAQUETTE
 - o Daniel PERRIN
- Membres suppléants :
 - o Michèle LETOUBLON
 - o Jean-Marie SAILLARD
 - o Denis POIX-DAUDE
 - o Béatrix LOIZON
 - o Pierre SIMON

Objet de la délibération :

**Composition de la
Commission d'Appel d'Offre**

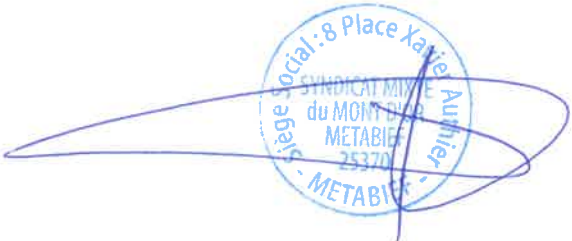
Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
2 0 MARS 2019
PONTARLIER (Doubs)

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents : 1
- exclus :

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Date de convocation :
26 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Indemnités du Président

Vu la délibération du 25 janvier 2019, relative à l'élection du Président du SMMO,

Sur proposition du Président, le conseil syndical décide le versement de l'indemnité de fonction de Président du SMMO sur la base du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, établie à 18,71 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale

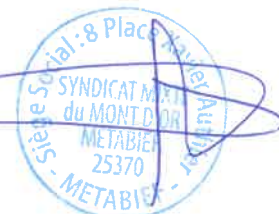
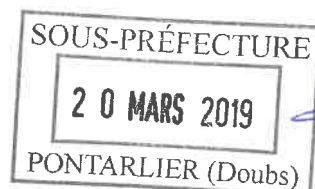
Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



2019/04

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 12
- votants : 12
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 1
- absents :
- exclus :

Date de convocation :
26 février 2019

Date d'affichage :
26 février 2019

Objet de la délibération :

Attributions du Président

Résultat du vote

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

SOUS-PRÉFECTURE

20 MARS 2019

PONTARLIER (Doubs)

Séance du **8 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 14h30

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Louis POIX, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents/excusés : Béatrix LOIZON

Etaient représentés : Denis POIX-DAUDE, représenté par Louis POIX

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD

Président de séance : Philippe ALPY

Vu la délibération du 25 janvier 2019, relative à l'élection du Président du SMMO,

Il est proposé de donner les attributions suivantes au Président du SMMO :

- Procéder dans la limite des crédits inscrits, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et à renégocier tout emprunt s'il le juge souhaitable, et de passer à cet effet, les actes nécessaires
- Réaliser et gérer la ligne de trésorerie
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Décider la vente de gré à gré de bien mobilier et de matériel
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- Signer tout type de convention à intervenir pour les besoins du fonctionnement du SMMO (animation, gestion,...)

Sur proposition du Président, le conseil syndical décide de confier les attributions ci-dessus au Président du SMMO

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 8 mars 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

